



Conditions Générales - Initiative Taux d'Intérêt - sur Comptes d'Investissement (Compte-titres) – Octobre 2025

1. Les présentes conditions générales (« Conditions Générales ») s'appliquent à la nouvelle offre promotionnelle relative aux intérêts sur les fonds disponibles sur les comptes-titres (« Promotion »). En participant à la promotion, vous acceptez d'être lié par les présentes Conditions Générales ainsi que par les Conditions Générales applicable à votre compte IG. En cas de contradiction entre une disposition des présentes Conditions Générales et une disposition des Conditions Générales du compte ces dernières prévaudront.

2. La Promotion est organisée par IG Europe GmbH, autorisée et réglementée par la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (BaFin) et la Deutsche Bundesbank, dont le siège social est situé à Westhafenplatz 1, 60327 Francfort, Allemagne, par l'intermédiaire de sa succursale en France (« IG ») et le droit d'interprétation final appartient à IG.

3. Définitions

Dans les présentes Conditions Générales :

- « **Solde Journalier** » désigne le solde libellé en euros détenu sur un Compte d'Investissement (compte-titres) à chaque jour calendaire où les Critères relatifs aux Intérêts sont remplis et plafonné à 20 000 EUR.
- « **Critères relatifs aux Intérêts** » a la signification qui lui est attribuée à la clause 6.
- « **Période d'Intérêt** » désigne la période de 90 (quatre-vingt-dix) jours calendaires suivant le jour calendaire où le Compte d'Investissement (compte-titres) a été activé.
- « **Compte d'Investissement – compte-titres** » désigne un compte permettant la fourniture de Services de courtage par IG en vertu des Conditions Générales relatives à la négociation de valeurs mobilières
- « **Période de Promotion** » désigne la période débutant à 9h00 (heure de Paris) le 2 octobre 2025 et se terminant à 18h00 (heure de Paris) le 31 décembre 2025. IG se réserve le droit de prolonger ou raccourcir cette promotion à sa seule discrétion.
- « **Taux de Référence** » désigne 5 % TEG variable, susceptible de modification dont vous serez informé(e) en temps utile.

4. La présente Promotion offre aux clients éligibles le Taux de Référence appliqué à leur Solde Journalier pour la Période d'Intérêt, sous réserve que certaines conditions soient remplies.

5. La présente Promotion est uniquement valable pour les Clients qui sont des personnes physiques résidant en France et clients individuels directs d'IG.

6. Si vous remplissez les conditions énoncées à la Clause 5, vous ne percevrez des intérêts sur votre Solde Journalier pour la Période d'Intérêt qu'une fois que vous aurez également satisfait les Critères relatifs aux Intérêts. Plus précisément, vous devez avoir :

- a) ouvert un Compte d'Investissement pendant ou avant la Période Promotionnelle
- b) activé votre Compte d'Investissement en déposant des fonds sur le Compte d'Investissement pendant ou avant la Période Promotionnelle
- c) exécuté au moins un ordre d'achat via votre Compte d'Investissement d'un montant d'au moins 2 000 EUR avant ou pendant la Période Promotionnelle

Ce n'est qu'après avoir accompli les étapes 6a, 6b, 6c que vous serez éligible au Taux de Référence d'Intérêt pour la Période d'Intérêt.

Exemple : si vous activez votre compte le 3 octobre, mais ne remplissez la condition 4c que le 3 novembre, votre période de 90 jours de Période d'Intérêt commencera toujours le 4 octobre, mais vous ne serez éligible à la perception d'intérêts qu'à compter du 3 novembre.

7. Pour continuer à percevoir des intérêts sur votre Solde Journalier pour un jour calendaire donné au cours de la Période d'Intérêt, vous devez continuer à avoir une position ouverte ce jour-là. En d'autres termes, vous devez continuer à détenir au moins une ou plusieurs positions ouvertes sur actions pour continuer à percevoir des intérêts.

8. Les intérêts sont calculés selon la formule suivante :
Intérêt journalier = Solde journalier $\times$ (5 % TEG $\div$ 365).

Exemple de calcul d'intérêts :

Compte d'Investissement remplissant les Critères d'Intérêt pendant 15 jours calendaires avec un Solde Journalier de 20 000 EUR : Intérêts : (20 000 EUR $\times$ 5 % TEG) $\div$ 365 $\times$ 15 Jours = 40,18 EUR.

9. Les intérêts seront versés mensuellement à la fin de chaque mois suivant.

Exemple : si vous percevez des intérêts en octobre, le paiement sera crédité sur votre compte d'investissement au plus tard le dernier jour calendaire du mois de novembre.

10. Tous les Comptes sont soumis aux critères habituels d'ouverture de compte d'IG, et les Comptes sont soumis à certaines restrictions juridictionnelles. Par conséquent, une personne peut se voir refuser l'ouverture d'un compte.

11. Si une restriction est appliquée à un compte, aucune Récompense ne sera accordée tant que la restriction en question n'aura pas été levée. Toute restriction appliquée à un compte sera détaillée dans un e-mail au moment de l'activation.

12. La Promotion n'est pas valable pour les employés d'IG ou de toute société du Groupe IG, ni pour les employés de toute autre société engagée dans la concurrence directe d'IG ou de toute société du Groupe IG.

13. L'Offre Promotionnelle et toute obligation d'IG en vertu de celle-ci seront révoquées ou retirées aux participants qui en abusent l'esprit ou l'intention. Nous nous réservons le droit d'annuler ou de retirer la Promotion à tout moment en cas de suspicion d'abus de la Promotion. En outre, en cas de violation de l'une de ces Conditions Générales, si nous estimons que l'une des dispositions de votre Accord Client avec nous a été violée de quelque manière que ce soit, si vous ne disposez plus d'un compte auprès d'IG ou s'il existe une raison quelconque de soupçonner qu'un participant a agi frauduleusement ou a obtenu un avantage injuste ou non prévu dans le cadre de la présente Promotion, nous nous réservons le droit d'arrêter, de suspendre ou d'annuler le versement des Intérêts Promotionnels ou d'empêcher toute tentative de retrait des Intérêts Promotionnels de votre compte.

14. Dans la mesure où des Intérêts Promotionnels vous ont été versés et que nous soupçonnons une violation de l'une de ces Conditions Générales ou que vous avez agi frauduleusement ou avez obtenu un avantage injuste ou non prévu dans le cadre de la présente Promotion, vous acceptez que nous soyons en droit de déduire un montant équivalent aux Intérêts Promotionnels de tout compte de trading IG que vous détenez chez nous.

15. IG est le seul arbitre de cette Promotion, de ces Conditions et de tout litige découlant de la Promotion ou en rapport avec celle-ci. Les exceptions à ces Conditions sont laissées à la discrétion raisonnable de la direction d'IG, et leur décision est définitive. IG se réserve le droit de modifier, d'amender ou de mettre fin à la Promotion ou à tout aspect de celle-ci (y compris les Conditions Générales) à tout moment et sans préavis.

16. IG n'est pas responsable des pertes subies par les titulaires de Compte en raison de leur activité d'investissement ou en lien avec cette Promotion, sauf si ces pertes résultent d'une négligence ou d'un manquement délibéré d'IG. **Investir comporte des risques.** Les produits d'investissement proposés peuvent entraîner la perte partielle ou totale de votre capital initial. Les



performances passées ne garantissent pas les résultats futurs. Veuillez-vous assurer de bien comprendre les risques et de prendre soin de gérer votre exposition.

17. IG ne peut être tenu responsable de votre incapacité à remplir les critères d'éligibilité de la Promotion ou à négocier en raison d'un dysfonctionnement technique d'Internet, de la plateforme d'investissement d'IG ou de votre propre système informatique. Vous acceptez tous les risques associés aux investissements sur Internet, aux applications mobiles et aux logiciels téléchargeables.

18. Tout litige ou situation non couverts par les présentes Conditions Générales sera résolu par la direction d'IG de la manière qu'elle jugera la plus équitable pour toutes les parties concernées, et cette décision sera définitive et liera toutes les parties.

19. Si, à tout moment, tout ou partie des dispositions des présentes Conditions sont ou deviennent illégales, invalides ou inapplicables à quelque titre que ce soit en vertu de la législation d'une juridiction, la ou les dispositions concernées n'affecteront pas la légalité, la validité ou l'applicabilité dans cette juridiction du reste de cette disposition ou des autres dispositions des présentes conditions, ni la légalité, la validité ou l'applicabilité en vertu de la législation de toute autre juridiction de cette disposition ou de l'ensemble des autres dispositions des présentes conditions.

20. Si un impôt est dû sur les Intérêts Promotionnels que nous vous versons en vertu des présentes Conditions Générales, cet impôt sera à votre charge et ne sera pas supporté par nous. Si la loi nous oblige à retenir cet impôt et à le régler auprès de l'autorité fiscale compétente en votre nom, nous créditerons alors votre compte des Intérêts Promotionnels nets de cet impôt.

21. Les présentes Conditions sont régies et interprétées conformément aux lois de la République fédérale d'Allemagne et relèvent de la compétence des tribunaux de Francfort-sur-le-Main, Allemagne.